

resta près de deux heures dans le cabinet de l'empereur, et le lendemain il partait pour Anvers, dont il était nommé gouverneur. Il était venu offrir sa vieille épée, son expérience et son dévouement à la France et à Napoléon.

Le client de Maître Murier

Quand l'avoué Nasse, encore essouffé par la course et rouge d'émotion, annonça au cercle de la Terrasse que Jean Loubin, l'assassin présumé de Saint-Agrève, avait choisi M. Marius Murier comme défenseur, ce fut un éclat de rire général.

— Nasse, ne vous moquez point de nous, fit le percepteur en déposant sur la table à jeu, l'absinthe qu'il avalait par petites gorgées.

— Demandez plutôt au président ; il vous confirmera la nouvelle.

Le président inclina la tête et dit : — Nasse a raison, messieurs ; Jean Loubin sera défendu aux prochaines assises par M. Murier.

— Il y a encore de beaux jours pour la guillotine insinua un confrère.

Pauvre Marius ! Depuis l'enfance il se battait en désespéré contre l'opinion qu'avait conçue de lui ses compatriotes.

Bon garçon, Murier, mais pas sérieux, disait-on. Au collège, quand un professeur se hasardait à lire une copie de l'élève Murier, après quelques lignes il le laissait retomber avec un haussement d'épaules et concluait : « Vous n'êtes pas sérieux, mon ami. »

L'infamie épithète ! elle se collait à la peau du malheureux avec une persistance rageuse ; elle le poursuivait dans ses rêves ; partout, à chaque détour de sa vie, il se heurtait contre elle. Quand il se fit inscrire au barreau de Carindal, sa ville natale, on sourit ; qui serait assez fou pour remettre la défense de ses intérêts à cet avocat peu sérieux ? Lorsqu'il sentit le besoin de se marier, les jeunes filles se contentèrent de lui répondre : « Vous épousez, monsieur Marius ? mais vous n'y songez pas ! Est-ce que vous croyez assez sérieux pour faire un mari ? »

Marius, resté garçon, s'était résigné philosophiquement à attendre la clientèle, qui ne vint pas ; il vivait d'une existence calme, dans sa maison fleurie de glycine au printemps, sans rancune contre l'injustice de ses compatriotes, gai malgré lui, par une heureuse disposition de sa nature ; chaque semaine, régulièrement, il montait au tribunal pour « écouter les autres » et applaudissait sans arrière-pensée aux assauts oratoires de ses confrères. Les bonnes gens de Carindal le regardaient passer, une énorme serviette sous le bras, le chapeau à la main et la redingote ouverte (ce diable d'homme avait toujours trop chaud).

La fortune, que chaque homme croise sur sa route au moins une fois en sa vie, venait enfin trouver M. Murier dans sa solitude. Son cœur battit joyeusement quand il apprit que Jean Loubin l'avait désigné comme défenseur ; c'était cependant une rude tâche pour ses débuts que, d'innocente ce drôle dangereux. Un des voisins de l'accusé avait été trouvé au coin d'un bois, le crâne troué par une balle ; on avait vu Jean Loubin, qui devait de l'argent à la victime, s'enfuir après le crime, son fusil au dos, et, lorsqu'on l'arrêta les gendarmes ne trouvèrent qu'une balle dans le canon de son arme. L'accusé, un montagnard farouche, une brute mal dégrossie, niât de toutes sa force et jurait, en invoquant tous les saints du Paradis, qu'il braconnait, mais qu'il était incapable de tuer un homme.

M. Murier s'en fut à la prison. Il marchait très fier maintenant, emplissait la rue de l'importance de sa personne, saluant de haut, avec une dignité grave, les Carindolais ébahis.

Un ami le rencontra.

— Où vas-tu si vite ?

— Mille pardons, mon bon ; je suis pressé ; je grimpe là-haut pour m'entendre avec mon client, Jean Loubin.

Il sonna en maître ; par un guichet, le concierge le reconnut.

— Qu'y a-t-il pour votre service, monsieur Murier ?

— Il faut que tu confère avec Jean Loubin, mon client ; indique-moi sa cellule.

Mon client ! Ces deux simples mots prenaient dans sa bouche des intonations de trompette.

Le prisonnier se leva quand il entendit une clef grincer dans la serrure. Il était petit, trapu, couvert du chapeau plat et serré dans sa veste courte des paysans évenols ; de gros yeux gris brillaient

sous son front trop bas ; une barbe sale lui coulait du menton.

— Bonjour, mon ami, dit Murier en entrant.

— Bonjour, reprit l'homme avec une voix dure.

— Je suis l'avocat que vous avez fait demander.

— Ah !

L'accusé, poli tant qu'il avait cru voir un juge en le nouveau venu, se rassit, sans gêne, dès qu'il comprit qu'il n'avait rien à craindre de M. Murier.

L'accueil froid de son client glaça l'enthousiasme de Marius ; il avait déposé sa serviette sur le bout du grabat à couverture brune ; embarrassé, la bouche sèche, il regardait par la fenêtre grillagée. La prison de Carindal est perchée au haut de l'ancien château des Soubise ; le Rhône roule au pieds ses grandes eaux vertes ; au fond de l'horizon se découpent les crêtes neigeuses des Alpes du Dauphiné.

— Voyons, mon ami, racontez-moi comment les choses se sont passées.

Je vous dis ce que je sais pas, gogna l'homme, puis que j'étais.

Comme l'avocat insistait pour obtenir quelques détails, l'accusé s'emporta ; un flot de paroles haineuses lui montait à la bouche : « Il n'avait rien fait ; il était allé tuer un lapin, et on lui reprochait d'avoir tué Marquoyrol parce qu'il lui devait vingt pistoles ; mais il savait bien qui l'avait désigné aux gendarmes ; il lui tordrait le cou quand on l'aurait relâché. »

M. Murier, effaré par cette bourrasque, s'efforçait de le calmer.

— Je vous dis que c'est Maudru qui m'a dénoncé, hurlait Jean Loubin. Je le tuerai, je le tuerai ! Ah ! la canaille !

Il trépanait, se mordait les poings, marchait dans son étroite cellule comme une bête en cage et dardait sur Marius des yeux furieux.

L'avocat n'en put rien tirer de plus ce jour-là ; il redescendit, songeur, de la prison ; bien que cet emportement sincère l'eût vaguement convaincu de l'innocence de son client, il y avait tout à craindre de cette nature bestiale. Pourrait-il jamais disculper Jean Loubin et faire croire à son innocence, si en plein tribunal l'accusé, entraîné par la colère, laissait voir ainsi ses méchants instincts.

« Il faut à tout prix lui ouvrir l'esprit et lui redresser le caractère, pensa Marius ; la besogne sera pénible ; mais j'y arriverai ! »

Il se pressa la main sur le front avec un beau geste et sourit à je ne sais quelle pensée qui lui égayait le cœur.

À dater de ce jour, tous les matins, il se rendit à la prison ; il s'enfermait pendant des heures avec son client et cherchait à l'apaiser. Le montagnard, plein de défiance, gardait un silence obstiné. Marius remarqua pourtant que, dès qu'il parlait de choses étrangères au procès, l'autre s'amouillait et desserrait les dents, qu'il se refrognait aussitôt que la question capitale revenait sur le tapis.

Il déploya donc tout son talent pour tirer de l'accusé, sans qu'il s'en aperçût, les confidences nécessaires ; il noyait une interrogation précise dans un flot de paroles inutiles. L'homme s'y laissait prendre ; accourci sur son lit, l'écouait le bourdonnement sonore des récits de l'avocat, qui s'en donnait à cœur joie heureux d'avoir enfin trouvé un auditeur complaisant. Marius racontait tout ce qui lui venait à l'esprit ; il faisait part à son client des petits cancanes de Carindal et entretenait ce paysan de ses propres idées sur l'agriculture ; car Marius avait des idées sur tout ; puis, sans transition :

— Vous me disiez donc, mon ami, que, à l'heure où le crime a été commis, vous chassiez à trois kilomètres des Roches.

L'homme faisait une moue et répondait un « oui » brutal. A force de temps et de patience, M. Murier parvint à établir par des preuves solides l'innocence de Jean Loubin. Après deux mois de constantes relations, Marius ne pouvait plus se passer de son prisonnier ; non pas qu'il gardât la moindre illusion sur la valeur morale de Jean Loubin ; si celui-ci n'avait pas tué Marquoyrol il n'en était pas moins très capable de le faire. Mais l'avocat s'était lié à lui par la force de l'habitude et par cette espèce d'amour que le créateur ressent d'ordinaire pour sa création. N'était-ce pas lui qui avait débrouillé cette intelligence frustrée et formé cette informe nature ?

À la maison, Marius, pour préparer son plaidoyer, se plongea dans d'interminables lectures. Il avait détéré, au fond de sa bibliothèque, des piles poussiéreuses de journaux judiciaires ; il relisait avec acharnement les causes célèbres, les discussions des avocats illustres, la collection épuisée de la *Gazette des Tribunaux* et les volumes les plus indigestes de médecine légale. Il apprit là les mille et une façons de tuer son prochain ; il n'était pas un crime, si atroce et si original qu'il fût, qui lui restât inconnu. Sa mémoire se chargea de noms sanglants ; son imagination surexcitée se complaisait aux roueries machiavéliques dont se servent les coupables pour dissimuler leurs crimes.

Une semaine avant les assises, un matin, en ouvrant à Marius la cellule où dormait son client, le guichetier indiqua du doigt à l'avocat la porte du cachot voisin :

— Il a un compagnon depuis hier : l'assassin de Saint-Félicien.

En quelques mots, il raconta ce nouveau crime : l'homme avait attendu sur une route le boucher du village, qui allait à la foire le gousset garni ; d'un coup de couteau il lui avait tranché la gorge ; mais le sang l'avait inondé ; un passant avait remarqué les taches rouges qui marbraient sa blouse et son pantalon et l'avait dénoncé à la gendarmerie.

Pendant que parlait le guichetier, un sourire errait sur les lèvres de Marius ; il allait pouvoir raconter à Jean Loubin une histoire neuve et étonnante ; mais, quand il fut à la fin du drame, il eut un geste désolé et dit :

— Cet homme est un maladroit ; on ne tue pas avec un couteau.

À peine assis dans la cellule, il annonça au prisonnier que, depuis la veille, un compagnon de captivité lui était venu, et il lui conta toute l'aventure. Il se sentait pris par un vil désir de déployer devant son client les belles connaissances qu'il avait acquises en matière de crimes ; il termina son récit par la phrase qu'il venait de dire au guichetier :

— Pas fort, le gaillard ; on ne tue pas avec un couteau.

Jean Loubin releva la tête.

— Pourquoi ?

— Pourquoi ? Parce que c'est trop salissant.

— Le prisonnier le regarda naïvement ; il comprenait mal.

— Trop salissant ? Interrogea-t-il. Qu'est-ce que cela veut dire ?

Alors Murier s'échauffa. Les phrases bondantes de la *Gazette des Tribunaux* bourdonnaient dans sa tête. C'était clair, pourtant ! Avec un couteau il faut frapper de près. Le sang jaillit, souille les vêtements de l'assassin et le désigne aux recherches de la justice ; on peut aussi manquer de sang-froid, ne point enfoncer l'arme au bon endroit. Tenez, mon ami, les assassins me font pitié : ce sont tous des maladroit ; ils se laissent prendre bêtement, incapables de prévoir toutes les conséquences de leur crime. C'est si facile, pourtant ! Moi qui vous parle, je me chargerai de tuer dix personnes sans que la justice songe même à me soupçonner. Pas d'armes à feu : cela fait du bruit ; pas de couteau ; je vous ai expliqué pourquoi. Avez-vous à vous défaire d'un ennemi ? Armez-vous d'un bon gourdin, solide, dur comme fer ; surprenez l'homme chez lui ; un coup sec sur la tête ; il tombe ; avec une deuxième coup, vous l'achevez et le laissez étendu. Vous mettez le feu aux meubles ; vous fermez la porte de l'habitation ; la cabane flambe, les poutres s'effondrent, écrasant votre victime ; on ne retrouve que son cadavre carbonisé, et vous assistez à son enterrement les habits secs, les mains nettes et la conscience calme !

Emporté par sa période, M. Murier gesticulait, levait les bras avec des gestes larges d'orateur, oublieux du lieu et de l'auditoire.

Jean Loubin s'était dressé peu à peu ; il se rapprochait de Marius ; maintenant, il le touchait presque, les yeux chargés, les oreilles tendues, aspirant chacune de ses paroles.

Et vous croyez qu'en s'y prenant comme ça, il n'y aurait pas moyen d'être découvert ?

Marius frissonna : la voix de l'homme était brisante et froide ; sous sa barbe sale, son visage apparaissait blafard.

— N'en croyez rien ; j'ai dit cela en riant ; la justice trouve toujours le coupable.

La bouche de Jean Loubin se plissa en une grimace incrédule.

M. Murier se promit d'être plus circonspect à l'avenir ; il dit s'attendant à une réplique méridionale l'entraîna toujours trop loin. Des remords l'empêchèrent de dormir. Ils s'accrochèrent le lendemain, car son client l'accueillit avec cette phrase :

« J'ai réfléchi à ce que vous m'avez expliqué hier ; avec un gourdin solide, l'homme est assommé sans pouvoir crier ; c'est vraiment plus pratique qu'un fusil ou qu'un couteau. »

Quelques jours plus tard, Jean Loubin

fut acquitté, faute de preuve, après une brillante plaidoirie de M. Murier.

Quand le président eut prononcé le verdict d'acquiescement, le prévenu se pencha vers Marius, lui serra les mains et, tout bas, lui murmura à l'oreille :

— Merci ; je n'oublierai pas vos bons conseils.

Son succès rendit M. Murier à ses chères occupations. L'été venait ; il se rendit plus fréquemment à sa campagne de Saint-Agrève ; il s'y donna avec frénésie à la culture des champignons qui croissent drus dans l'humidité de la montagne évenole.

Par des procédés de lui seul connus, il obtenait des agarics monstrueux, des bolets d'un noir d'encre, des amanités piquées de dimensions colossales. Il restait pendant des heures incliné sur ses couteaux imaginant mille procédés pour obtenir le développement de la morille grise ou de la chandelle domestique. Quelquefois, en redescendant vers la ville, il apercevait de loin Jean Loubin qui braconnait et qui le saluait d'un coup de chapeau amical.

Un soir, au cercle, en parcourant la *Gazette de Carabol*, ses yeux s'arrêtèrent sur la colonne des nouvelles locales : un incendie terrible avait dévoré l'habitation d'un cultivateur de Saint-Agrève ; on avait trouvé sous les débris le cadavre du malheureux ; la tête ne formait plus qu'une masse sanglante ; les poutres du toit, en s'abattant, l'avaient écrasé ; on ne savait encore à quelles causes attribuer ce sinistre.

M. Marius Murier sentit un frisson lui courir le long de l'échine. Jean Loubin n'habitait-il pas Saint-Agrève ? Cet incendie suivi de mort, ce cadavre carbonisé, cette tête broyée lui remettaient en mémoire l'étrange conversation qu'il avait tenue avec son client. Il revoyait sa pâleur, ses yeux fixes, son attention violente ; il se rappelait ses dernières paroles, au tribunal : « Merci, je me souviendrai de vos bons conseils. »

Il se leva ; un malaise étrange l'avait pris ; il se précipita dans sa chambre et se promena à grands pas à travers le fumoir du cercle ; l'avoué Nasse, qui avait ramassé la gazette dit tout haut :

« Cet incendie de Saint-Agrève pourrait bien cacher un crime. »

Un tremblement secoua Marius ; il s'enfuit. Il passa une nuit affreuse, une nuit peuplée de cauchemars ; il rêva que Jean Loubin, assis au pied de son lit, l'écouait le menton appuyé sur sa main, et lui souriait de ses yeux froids.

Le jour, en revenant, ne put calmer ses angoisses et le mal fit de rapides progrès. Le sommeil l'avait abandonné ; l'appétit le quitta à son tour ; toute la littérature judiciaire dont il s'était si longtemps repu fermentait en lui et empoisonnait son esprit. Il s'enfermait chez lui, évitant le cercle, ses amis et leurs questions indiscretes.

N'y pouvant plus tenir, il se décida à aller trouver Jean Loubin. Le braconnier avait disparu du pays depuis une huitaine de jours.

Sa langueur s'accrut ; on le rencontrait quelquefois se traînant, appuyé sur une canne, le long des murs, en plein soleil. Sa promenade était toujours la même ; il descendait le long du quai jusqu'au faubourg et rebroussait chemin dès qu'il arrivait à la hauteur de la gendarmerie.

Une après-midi, qu'il venait de faire son tour accoutumé, il entendit les grondements sourds qui soulevaient sur la route un nuage de poussière. Ces gens escortaient deux gendarmes dont les chevaux, blancs d'écume et luisants de sueur, semblaient fourbus et incapables de faire un pas de plus.

Les gendarmes mirent pied à terre ; la foule les entourait ; ils causaient, très fiers d'exciter si vivement l'intérêt. Marius les voyait de loin s'agiter, lever le poing vers le ciel avec des gestes menaçants ; à un moment même, il crut qu'on le désignait à la tourment vers lui ; il se dissimula prudemment derrière un arbre.

Un gamin passa ; il courait porter à la ville la grande nouvelle. M. Murier l'arrêta par le pan de sa veste.

— Dis donc, petit, qu'y a-t-il ?

— C'est un autre incendie, dans la montagne, une ferme qui a brûlé avec les bestiaux et le fermier. Les gendarmes disent que c'est une vengeance ; ils croient que c'est le même qui a dit mettre le feu aujourd'hui et l'autre ; mais le coupable sera bientôt découvert et ce qu'ils pensent.

« L'enfant reprit sa course. Marius devint livide ; ses dents claquaient d'effroi ; un frisson glacé lui glissait le long des joues ; le doute n'était plus possible ; il s'était fait le complice d'un scélérat en lui aplissant le chemin du crime. »

Le lendemain matin, quand François, le vieux domestique de Marius, entra dans la chambre de son maître, il le trouva terriblement changé ; ses cheveux avaient blanchi, il roulait des yeux hagards. Il sursauta en prenant une lettre, timbrée du cachet de Saint-Agrève, que le facteur venait d'apporter.

Comme l'heure du déjeuner approchait et qu'il n'entendait point bouger son maître, vers midi le domestique rentra dans la chambre de l'avocat. Celui-ci était étendu, à moitié vêtu, sur le parquet ; dans ses doigts crispés, François trouva un bout de papier sur lequel une main lourde avait tracé, d'une grosse écriture, les mots suivants :

« Monsieur Murier,

« Votre procédé est meilleur que le mien : il m'a rôté ; merci. »

En fermant la lettre, on avait volontairement ou non, brouillé l'encre encore fraîche de la signature.

Marius n'était qu'évanoui ; après une heure de soins, il revint à lui :

— La lettre, où est la lettre ?

Telle fut sa première parole.

Il fut impossible de la retrouver ; surpris de l'effet foudroyant que cette simple ligne avait produit sur son maître, François avait soigneusement caché le papier. Quelques jours plus tard, un voisin de campagne se présenta pour voir Marius. Ce voisin, qui s'était longtemps obstiné à cultiver les champignons par la méthode française, avait sur les conseils de M. Murier, essayé du procédé anglais, plus simple et plus avantageux. Heureux des résultats obtenus, c'est lui qui avait écrit le billet en guise de remerciement.

GEORGES DAMPT.

LE GARDE

Il contait bien, et j'aimais lui faire dire des histoires de sa vie de garde. Ce soir-là, nous causions de chiens. J'en avais un, dit-il, que je nommais Duc, un bon vieux chien laid comme tout et tout aussi vaillant. Quand mourut ma pauvre femme, je voulus le dresser à garder le petit que je devais laisser souvent seul. Il comprit son rôle dès les premiers jours. Il se couchait près de la berce, et de sa grosse patte la dominait doucement.

Si l'enfant s'éveillait, la brave bête se dressait, le couvrait de carcasses, remettait les couvertures en place ; et toujours le petit se rendormait apaisé. Mes tournées faites, je disais : « Allons, Duc, c'est mon tour à présent, tu peux sortir. » Bah ! il quittait comme à regret la place ; et lui, — autrefois cependant un incorrigible vagabond, — se contentait d'aller passer le nez dehors, et presque aussitôt rentrait se poser devant moi comme pour me dire : « Maintenant c'est à moi. » Pendant deux ans, il ne quitta pas son poste ; pauvre Duc, il y est mort !

Après un temps de silence, le garde continua.

— Voilà passé dix ans, il y avait dans ces bois-ci deux braconniers, espèces de bêtes brutes, toujours ivres, qui me dévalisaient ma chasse.

C'étaient les Maheu père et fils. Un matin que je sortais, un coup de fusil éclata dans les taillis d'en face, et la balle passa si près qu'elle m'échappa quelque peu la joue. Il n'y avait pas de doute que ce fut à moi qu'en voulait. Je me jetai en avant, écartant les broussailles. Je vis, à vingt pas, près de son fils accroupi, le père Maheu qui me visait encore. J'épaulai, je fis feu... Le vieux tomba en jurant. Presque aussitôt, l'autre le chargea comme une bête sur son épaule, et disparut.

Le vieux mourut à quelques jours de là, et le fils quitta le pays.

Je pensais ne le revoir de la vie.

Un an s'était à peine écoulé ; une nuit d'orage, je suis réveillé par mes chiens qui hurlaient dans la direction du bois. Je me lève. Un homme rôdait derrière la maison. Au bruit que je fis en ouvrant la fenêtre, il s'en alla ; mais un éclair me le fit reconnaître : c'était le fils de Maheu. Je lui jetai dans la nuit je ne sais quelles menaces ; il ne répondit pas, il rentra sous bois.

Le lendemain, je fouillai la forêt, sans le retrouver, et je pensai qu'il était de nouveau parti.

Or, ces jours-ci même, comme je berrais l'enfant, un exprès vint en hâte me prier de monter au château.

Il s'agissait d'une chasse à improviser pour le lendemain. Il était nuit pleine quand je pus partir. Je revenais donc en toute hâte. Une pluie fine tombait. Passé le Carrefour aux Loups, mes chiens se mirent à pousser leurs cris lugubres, comme quand ils hurlent à la mort. J'eus d'horribles

prossentiments ; de grands frissons me couraient au corps, et moi qui n'avais jamais eu peur, je tremblais.

Je tremblais, je sentais que quelque chose posait sur moi d'affreux, d'irréparable. Près du buisson où l'ai dernier, à pareil jour, j'avais tué le vieux, je crus entendre rire. J'allais à grands pas. J'arrive. Ma porte avait été forcée. J'entre et j'obtiens contre un corps qui ne bouge plus. Ma tête s'égarait. J'allume. C'est Duc, tout déchiré de coups de couteau. Affolé, j'appelle mon enfant, il ne répond pas ! Je cours au berceau. Le pauvre petit baignait dans le sang ! Je tombai près de lui, hébété, sans souffrir. Je regardai les six blessures et je tâchai de les panser ; mais le petit cadavre resta froid, et je sentis alors au cœur de telles souffrances que je pensai mourir.

Je demeurai là bien longtemps, puis tout à coup je vis rouge. L'idée de la vengeance s'éveillait. Je pensai que Maheu ne devait pas encore être loin et je sortis en courant avec mes chiens. Je me jetai dans le bois, j'allais fou butant aux pierres, me heurtant aux arbres. Oh ! cette nuit ! J'appela à haute voix, je le délaissai, je lui criais : Viens donc ! je ne veux pas t'abandonner d'un coup de fusil ; je n'ai que mon couteau de chasse ! Mais viens donc !

Je courais, battant mes chiens qui ne le trouvaient pas. Toute la nuit je courus. A l'aube, je tombai sur l'herbe, épuisé. On me ramena.

J'ai enterré Duc près de la maison ; le petit dort avec sa mère et je suis resté seul. Quant à l'assassin, on ne l'a pas retrouvé... et voilà dix ans que j'attends toujours, acheva le garde avec un sourire sinistre et les poings crispés.

FREDERIC COUSOT.

CHRONIQUE LOCALE ROUBAIX

Un vol de cuivre. — M. Stoiz, industriel à Roubaix, avait traité avec un marchand de vieux métaux, M. X..., demeurant aux Sablonnières, à Roubaix, pour la vente de vieux serpents en cuivre déposés dans un hangar situé près du boulevard Gambetta. Le frère du marchand, un sieur J. Y..., était allé avant-hier soir, pour prendre livraison des serpents, qu'il avait commencé à briser afin, disait-il, de les transporter plus facilement.

La police, M. Stoiz s'étant donné un petit coup de pied, fut personnellement amené à la découverte de l'objet, également mis en pièces, et dissimulé dans un grenier du hangar.

M. le commissaire de police du 1er arrondissement, M. L..., en passant, fit une enquête et acquit bientôt la certitude que le détournement avait été commis par le sieur J. Y..., aide par le domestique, un sieur Henri V... Tous deux ont été arrêtés et J. Y... fut forcé de reconnaître sa culpabilité.

Les cours d'adultes n'auront pas lieu le 9 janvier.

Règlement du corps des sapeurs-pompiers. — Voici le texte du règlement qui vient d'être promulgué par M. F. Laisant, capitaine commandant du corps des sapeurs-pompiers, et qui a reçu l'approbation de M. Julien Lagacit, maire, en date du 8 décembre.

CONTS DES SAPEURS-POMPIERS ROUBAIS. — Convention générale pour les sapeurs-pompiers de Roubaix. Le détachement composé d'un capitaine et de trois ou quatre sapeurs-pompiers, dans plus ancien est chef de poste de service au théâtre pour la représentation doit toujours être arrivé à l'heure indiquée sur la convocation, et au moins un quart d'heure avant l'ouverture du bureau de recettes.

À l'arrivée de la garde, le chef doit faire connaître aux sapeurs de service les défenses des sapeurs-pompiers, les lances, et en un mot tous les secours qui sont à leur disposition et le parti qu'on peut en tirer. L'emplacement des pompes, des robinets, de barrage du gaz, il fait remplir les réservoirs d'eau, humecter les couvertures, et s'assurer que tout fonctionne bien. Il monte sur les divers étages des parties de la scène, de la salle, les divers sapeurs et les portes de retraite, en cas de feu ; enfin il ne doit rien omettre pour que le service des sapeurs-pompiers soit en état de répondre à tous les cas d'incendie.

À cet effet, il place un sapeur devant chaque robinet muni d'une garniture et d'une lance, et doit avoir lui-même un emplacement fixe à l'avant-scène d'où il puisse exercer une surveillance générale et pouvoir porter secours au premier signal d'alarme.

Si le feu se manifeste sans gravité à portée des sapeurs de service, il se servent pour l'éteindre des couvertures humectées dans les réservoirs placés de chaque côté de la scène et ce moyen est insuffisant ils attaquent le feu avec les lances.

Les sapeurs-pompiers de service ne peuvent s'écarter de leur poste sous aucun prétexte sans en avoir les portes portées par le règlement du Corps, et en cas d'incendie, en plus les portes portées par le règlement du Corps, et en plus les portes portées par le règlement du Corps.

Le poste principal, s'il ne remplissent pas strictement leur devoir jusqu'à la fermeture de l'établissement confié à leur garde, conformément aux prescriptions du règlement de police municipale du 20 novembre 1875, dont il est après copie des articles concernant le service des sapeurs-pompiers :

Article 51. — Il est défendu de fumer dans le théâtre et dans toutes ses dépendances.

Article 52. — Le directeur est tenu de prendre avec M. le commandant des pompiers les dispositions et arrangements nécessaires pour parer aux cas d'incendie. Un nombre suffisant de pompiers sera commandés pour chaque partie de théâtre, par un sapeur-pompier de service.

Article 53. — Après la sortie, le commissaire de police de service devra veiller à ce qu'une visite soit faite dans toutes les parties de théâtre, par un sergent de ville et deux pompiers pour s'assurer que personne n'y est resté caché et qu'il n'existe aucun indice qui puisse faire craindre un incendie.

Il ne se retirera qu'après avoir pris connaissance du résultat de sa visite qu'il consignera sur son rapport.

de lances de genêts, qu'il fallût aller de la main pour s'ouvrir un passage...

Il s'arrêta tout à coup.

Devant lui, une sorte de clairière, de quelques mètres tout au plus, mais encombrée de dalles de pierre qui avaient l'air d'avoir été amoncelées là à dessein. Depuis combien de temps ? Depuis des siècles sans doute le temps et la pluie les avaient couvertes d'une gale mousseuse qui les rendait glissantes.

La petite clairière était encadrée de hauts bouquets de genêts et de lances qui lui servaient de cadre. Autour des roches, une sorte de sentier circulaire.

Mauroy se retourna, regarda derrière lui. Au loin, perdu dans le bleu foncé du ciel, il apercevait, à travers une large échancreure de l'ironc élané et les grands bras menaçants du maronnier.

— Oui, dit-il avec conviction, — tu as eu raison, Léo, ce doit être ici.

— Parfaitement, ajouta Lafressange qui rejoignait à grands pas son compagnon, remarque, en outre, mon cher Flavien que cette clairière est absolument perdue au milieu du taillis, que rien ne l'indique, que cette échancreure qui semble vouloir, pour distinguer au loin le point de repère, ne peut s'apercevoir ni en avant ni en arrière, au moment que l'on est dans le parc, soit sur une allée, sur les bordures.

— Tu m'éblouis, s'écria Lafressange, que d'inductions, que de déductions, et tu as l'air sûr de ton fait !

— C'est que j'ai énormément creusé la question... Je reprends...

Pour moi il faut traquer : Ville, 488, est, cog, à 88 toises, est, Ville-es-cog.

Parfaitement.

GEORGES PRADEL

(A suivre.)

LE SECRET DU SQUELETTE

PAR GEORGES PRADEL

TROISIÈME PARTIE POMPON